

cardinal Consalvi dans les termes de la plus obséquieuse cordialité, lui répétait les conditions de cette combinaison, tout désolé néanmoins d'être forcé de le prévenir, que si elle échouait, son gouvernement exigeait la remise immédiate du prévenu, sinon dans l'occurrence contraire, la rupture des relations diplomatiques serait accomplie (12). Fesch sentit le coup droit qui lui était porté ; il interpella directement son neveu et, dans une lettre que nous reproduirons, datée du 20 mars, il ne lui dissimula pas l'humiliation qui lui serait infligée, si les ordres de son administration étaient modifiés, si l'entreprise qui lui avait coûté tant de peine et tant de zèle aboutissait à un échec par complaisance à une tyrannie étrangère.

(A suivre).

L'abbé J.-B. VANEL.

---

(1) Les sources manuscrites utilisées dans la présente étude se trouvent aux Archives du Ministère des Affaires Etrangères : *Affaires de Rome*, vol. 935, 936, 937 ; aux Archives Nationales : *Police générale* ; *Affaires politiques*, *Conspirations royalistes*. Cartons F7 6364, dossier 7289, F7 6371, liasse 7569, F7 6442, dossier 9289, F7 6478, dossier 394 ; aux Archives départementales du Rhône, les minutes des notes du Secrétaire d'Etat Consalvi à l'ambassade française ; nous avons aussi dépouillé le Journal Correspondance du cardinal Fesch ; trois registres de la Correspondance diplomatique, correspondance diocésaine et privée, correspondance avec M. Courbon, vicaire-général, *passim*.

On nous excusera de ne pas insérer la bibliographie imprimée du sujet, de beaucoup trop étendue.

(2) Nulle part on ne rencontre plus ouvertement exposée cette théorie de la suzeraineté du gouvernement consulaire ou impérial, sur les Etats de l'Eglise et les décisions du pape, dont nous parlons ici, que dans la correspondance du cardinal Fesch avec Mgr Isoard, auditeur de Rote, son condisciple au séminaire d'Aix et jusqu'à la fin, au moins jusqu'au ralliement à la Restauration, un de ses meilleurs amis.

(3) Les Mémoires du cardinal Consalvi ont été édités et traduits en français pour la première fois en 1864 par Crétineau-Joly ; nous avons consulté la seconde édition publiée avec illustrations, par le père Emmanuel Drochon de l'Assomption ; Paris, in-4°, 1895.

(4) Cf. *les rues d'Aix ou Recherches historiques sur l'ancienne capitale de la Provence*, par Roux-Alphéran ; Aix, Aubin édit., 1848, t. II, p. 170.

Vernègues, l'ancien *castrum Alvernium*, dépend aujourd'hui du département des Bouches-du-Rhône et de l'arrondissement d'Arles ; les touristes s'y rendent pour visiter les belles ruines du temple de la Maison-Basse, de l'époque romaine et d'ordonnance corinthienne ; il en subsiste un autel en pierre dont les quatre faces figurent quatre divinités païennes : Jupiter, Neptune, Mercure et Minerve ;